

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-185
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
FONCTION
PUBLIQUE

Sous matière :
PERSONNEL
TITULAIRE ET
STAGIAIRE

OBJET :
**REGLEMENT
INTERIEUR
SANTE ET
SECURITE
AU TRAVAIL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 02 JUILLET
2024

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 02 JUILLET
2024

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 16 JUIL. 2024

Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni
ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,
Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François
VERONIN-MASSET,
Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,
Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne
GUILHEM,
Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents excusés : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un règlement de santé et de
sécurité au travail concernant les personnels de la mairie et du CCAS.

Cette mesure intervient notamment dans la continuité d'une action de sensibilisation à
l'alcoolisme intitulée « Janvier Sobre », qui a donné lieu à une journée d'information pendant
laquelle les personnels ont informé de leur manque d'outil face à des situations délicates.

Ces modalités concernent l'ensemble des agents statutaires et contractuels.

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive,

Vu la partie IV du code du Travail,

Vu le code de la route,

Vu le décret 92-1194 du 4 novembre 1992 pour les stagiaires,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 pour les contractuels,

Vu le décret 91-298 du 20 mars 1991 pour les agents à temps non complet,

Vu l'avis du comité social du 26 juin 2024,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement santé et sécurité, il précise qu'il entrera en vigueur à compter du 10 juillet 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement santé et sécurité au travail concernant les personnels de la mairie et du CCAS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit règlement qui entrera en vigueur à compter du 10 juillet 2024.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

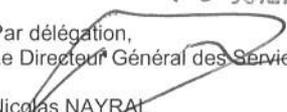
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le	16 JUIL. 2024
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	12 JUIL. 2024
Par publication le :	16 JUIL. 2024
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 16 JUIL. 2024



ID : 011-211100763-20240708-DB2024185-DE